

Hébreux 9

Französische Darby-Übersetzung



1 La première donc avait aussi des ordonnances pour le culte, et le sanctuaire, un sanctuaire terrestre. **2** Car un tabernacle fut construit, -le premier, qui est appelé saint, dans lequel était le chandelier, et la table, et la proposition des pains; **3** et, après le second voile, un tabernacle qui est appelé saint des saints, **4** ayant l'encensoir d'or, et l'arche de l'alliance entièrement couverte d'or tout autour, dans laquelle était la cruche d'or qui renfermait la manne, et la verge d'Aaron qui avait bourgeonné, et les tables de l'alliance; **5** et, au-dessus de l'arche, des chérubins de gloire ombrageant le propitiatoire; sur quoi nous n'avons pas à parler dans ce moment en détail. **6** Or ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs entrent constamment dans le premier tabernacle, accomplissant le service; **7** mais, dans le second, le seul souverain sacrificateur, une fois l'an, non sans du sang qu'il offre pour lui-même et pour les fautes du peuple,

8 l'Esprit Saint indiquant ceci: le chemin des lieux saint n'a pas encore été manifesté, tandis que le premier tabernacle a encore sa place, **9** lequel est une figure pour le temps présent, dans lequel sont offerts des dons et des sacrifices qui ne peuvent pas rendre parfait quant à la conscience celui qui rend le culte, **10** culte qui consiste seulement en viandes, en breuvages, en diverses ablutions, ordonnances charnelles imposées jusqu'au temps du redressement. **11** Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, **12** et non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption éternelle. **13** Car si le sang de boucs et de taureaux, -et la cendre d'une génisse avec laquelle on fait aspersion sur ceux qui sont souillés, -sanctifie pour la pureté de la chair, **14** combien plus le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des oeuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant!

15 Et c'est pourquoi il est médiateur d'une nouvelle alliance, en sorte que, la mort étant intervenue pour la rançon des transgressions qui étaient sous la première alliance, ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel qui a été promis. **16** (Car là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne; **17** car un testament est valide lorsque la mort est intervenue, puisqu'il n'a pas de force tant que le testateur vit.) **18** De là vient qu'aussi la première alliance n'a pas été inaugurée sans du sang. **19** Car chaque commandement, pour ce qui concerne la loi, ayant été proclamé par Moïse à tout le peuple, il prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau et de la laine écarlate et de l'hysope, et en fit aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple, **20** en disant: "C'est ici le sang de l'alliance que Dieu vous a ordonnée". **21** Et, de la même manière, il fit aspersion du sang sur le tabernacle aussi et sur tous les ustensiles du service. **22** Et presque toutes choses sont purifiées par du sang, selon la loi; et sans effusion de sang il n'y a pas de rémission.

23 Il était donc nécessaire que les images des choses qui sont dans les cieus fussent purifiées par de telles choses, mais que les choses célestes elles-mêmes le fussent par de meilleurs sacrifices que ceux-là. **24** Car le Christ n'est pas entré dans des lieux saints faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu, **25** -ni, non plus, afin de s'offrir lui-même plusieurs fois, ainsi que le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un sang autre que le sien **26** (puisque dans ce cas il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde); mais maintenant, en la consommation des siècles, il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice. **27** Et comme il est réservé aux hommes de mourir une fois, -et après cela le jugement, **28** ainsi le Christ aussi, ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent.

